

# COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS D'ÉLÈVES



*Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques offre la possibilité d'un retour à une organisation du temps scolaire sur quatre jours plutôt que quatre jours et demi.*

*Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASDEN) peut être saisi conjointement par la ville et un ou plusieurs conseils d'école pour prononcer le retour à la semaine des 4 jours, « sous réserve qu'elles n'aient pas pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur*

*plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition »*

*Si une majorité des conseils d'école se prononcent pour cette modification des rythmes scolaires, le DASDEN peut appliquer cette mesure à toutes les écoles de la ville.*

*Les élus de la ville de Florange ont rencontré des enseignants et des parents d'élèves afin d'échanger sur le sujet et d'entendre les arguments des uns et des autres. Voici un retour synthétique des paroles prononcées lors de ces débats.*

## ① DES ÉLÈVES FATIGUÉS

Les enseignants de classes maternelles ont constaté une fatigue accrue des enfants en fin de semaine, cette fatigue s'exprime soit par une agitation des élèves ou par des signes explicites de fatigue. L'enfant n'est, en tout cas, pas pleinement disponible pour accueillir l'enseignement qui lui est dispensé. Les parents confirment la fatigue des enfants, bien que certains doutent de l'effet bénéfique en la matière, d'un retour à la semaine des quatre jours.

Les enfants participant aux activités pédagogiques complémentaires (APC) ou aux enseignements langue et culture d'origine (ELCO), bien que bénéficiant d'une journée de repos supplémentaire, pourraient voir leurs journées s'allonger.

Certains parents pensent que le rythme scolaire à quatre jours permettra aux enfants de dormir plus longtemps en matinée, à condition qu'ils puissent rester à domicile ou soient pris en charge par la famille dès le mardi soir. D'autres parents, qui recourent à des modes de garde différents estiment que l'enfant devra, quoiqu'il en soit, se lever de bonne heure pour être déposé hors du domicile familial.

Un constat fait consensus : la fatigue accrue des enfants n'est pas un phénomène marginal.



## ② LES QUATRE JOURS ET DEMI ET L'EFFICACITÉ PÉDAGOGIQUE

En matière de transmission des savoirs la mise en œuvre des rythmes scolaires sur quatre jours et demi n'aura pas fait preuve d'une amélioration de l'efficacité pédagogique : il n'est pas constaté de hausse du niveau scolaire des enfants.

Certains enseignants d'élémentaires expliquent que la durée réduite de l'après-midi scolaire n'est pas propice à la mise en place d'activité nécessitant des déplacements. Par ailleurs si une partie de l'après-midi est consacrée à achever une séquence pédagogique

relevant des apprentissages fondamentaux, le temps manque pour aborder d'autres matières relevant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Pour mémoire, l'enseignement en élémentaire doit comporter 3h00 d'enseignement physique et sportif, 2h00 d'enseignement artistique et 2h30 d'enseignement moral et civique.

A contrario, d'autres enseignants sont satisfaits de la répartition proposant cinq matinées, qui permettait un meilleur étalement des enseignements.

## ③ RYTHMES SCOLAIRES ET ORGANISATION DE LA JOURNÉE

Le retour à la semaine des quatre jours implique une nouvelle organisation des familles et pour certains, une difficulté à trouver un mode de garde. Une solution d'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) de type centre aéré pourrait être prise en charge par le secteur associatif.

Les parents et les enseignants demandent si les nouveaux horaires potentiels seront harmonisés ou définis par école : pour des motifs d'organisation, les horaires resteront similaires dans les différents groupes scolaires. Le décalage entre l'école maternelle

Bouton d'or et l'école élémentaire Trait d'union mis en place pour permettre de déposer à l'heure les élèves dans les deux écoles est maintenu.

L'horaire de la pause méridienne a lui aussi été questionné, cette pause peut-elle être réduite afin de permettre un départ au plus tôt pour les élèves ? La pause ne peut être réduite à moins d'une heure trente, et dans le cadre actuel impliquant un transport en bus des enfants inscrits à la restauration scolaire, ne peut être réduite à moins d'une heure et quarante-cinq minutes.

## CONCLUSION

Les échanges furent constructifs, et prononcés par des interlocuteurs gardant à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant.

Nous espérons que ces éléments vous permettront de vous forger une conviction, et de participer au vote organisé dans les écoles sur ce sujet, en toute connaissance de cause.